

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2023

---

LUTTE CONTRE LA RÉCIDIVE - (N° 740)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CL7

présenté par

M. François, M. Baubry, Mme Bordes, Mme Diaz, M. Gillet, M. Guillon, M. Houssin,  
Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Lorho, M. Ménagé, M. Rambaud et Mme Roullaud

-----

### ARTICLE 3

À la fin de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« au plus tard six mois avant le terme de l'expérimentation »

les mots :

« tous les ans, à compter de la date de promulgation de cette loi, afin d'assurer un suivi et une évaluation cohérente des permanences de services pénitentiaire d'insertion et de probation ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à avoir une vision précise de l'efficacité des permanences de services pénitentiaire d'insertion et de probation afin d'en évaluer correctement la cohérence et la pertinence de cette mesure.